

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société pédagogique genevoise  
**Herausgeber:** Société pédagogique genevoise  
**Band:** - (1911)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Propositions individuelles  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-242913>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

L'auteur pense que le terme de self-government — gouvernement de soi-même — a peut-être induit en erreur certains esprits : il ne s'agit aucunement d'une direction dépendant de la fantaisie ou de la volonté des élèves; ce système ne peut au contraire être appliqué que là où le maître a conquis — en travaillant d'abord lui-même à son propre perfectionnement — le don d'autorité sur les autres.

L'auteur pense qu'il ne faut pas songer chez nous à admettre de suite et en bloc le système des « écoles-cités », mais arriver à faire coopérer les élèves à l'ordre et à la discipline de la classe par des *exercices préliminaires* dont chacun de nous peut faire l'essai dans sa classe. Exemples : 1° exercer les élèves, soit quand le maître écrit au tableau noir, soit quand il sort de la classe, à se comporter comme s'il était là; 2° proposer à la classe entière de travailler, d'abord pendant 5 minutes seulement, puis pendant un temps graduellement plus prolongé, avec le maximum d'application, sans qu'aucun élève se permette de causer, de se retourner, ni même laisser errer ses pensées : les enfants, paraît-il, y prennent un vif plaisir et demandent à ce que le temps d'épreuve soit augmenté; 3° exécuter un travail avec toute la perfection possible, et cela de la part de tous les élèves; 4° habituer les enfants à se mettre en place, et même à leur travail — s'ils savent ce qu'ils doivent faire — dès que la cloche sonne, que le maître y soit ou non; 5° ne pas se retourner si la porte s'ouvre, ou si un bruit insolite vient à se produire. Etc., etc.

Avec des enfants entraînés par ces épreuves, l'auteur pense qu'on peut essayer le « self-government » proprement dit.

#### 4° Propositions individuelles.

M. Claparède annonce qu'il a eu l'occasion de voir dernièrement plusieurs membres de la Société pédagogique lyonnaise, en particulier son président, M. le professeur Chabot. Au cours de la conversation, l'idée d'une visite des Lyonnais aux Genevois a été émise et a rencontré un accueil favorable; la réception pourrait se faire sous les auspices de la Société pédagogique genevoise. M. Claparède demande au Comité d'examiner cette idée.

Séance levée à 5 h.  $\frac{1}{2}$ .

Le bulletinier : L. DURAND.

---